



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MARS 2024

CONVOCAATION

Date : 08/03/2024

Envoi le : 20/03/2024

Publication le : 20/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 06

Pouvoirs : 04

Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,

Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,

Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Madame Lyn FAIPOUX,

Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Éric GUILMET.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur XAVIER BINET avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.

Monsieur Antoine MAQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN.

Monsieur Éric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240326-DEL_26032024_05-DE



DEL N° 26/03/2024-05 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de mouvements au sein du personnel communal (réussite concours, ...), il convient d'adapter le tableau des effectifs.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU la délibération en date du 9 juin 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT la réussite au concours d'animateur territorial et l'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent dont l'accomplissement des missions relèvent du cadre d'emploi précité,

CONSIDÉRANT la réussite au concours de rédacteur territorial et l'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent dont l'accomplissement des missions relèvent du cadre d'emploi précité,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE DE CRÉER, à compter du 1^{er} avril 2024 :

- 1 emploi d'animateur territorial à temps complet.
- 1 emploi de rédacteur territorial à temps complet.

PRÉCISE qu'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe territorial et un poste d'adjoint administratif territorial seront supprimés, dès que les agents concernés seront titularisés sur leur nouveau grade, à l'issue d'une période de stage satisfaisante.

DÉCIDE DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces deux postes sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : ~~28 MARS 2024~~

Et sa publication le site internet de la commune le : ~~28 MARS 2024~~

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240326-DEL_26032024_05-DE